

Note du Conseil scientifique du CNRS, 25 mai 2015
En réaction à la note sur « Islam, citoyenneté et radicalisation »

Le Conseil scientifique du CNRS se félicite de la reconnaissance donnée par le rapport de l'Alliance Athéna à la quantité, qualité et diversité des travaux de recherche fondamentale réalisés en Sciences Humaines et Sociales (SHS) durant ces quinze dernières années en France. Ceux-ci contribuent assurément à apporter des éléments de réponse aux grands débats politiques, sociétaux et culturels qui font suite aux attentats perpétrés en France en janvier 2015. Ces événements ont accru, au niveau national et international, l'attention prêtée par l'opinion publique, les médias et les milieux politiques aux risques d'attaques terroristes, à la radicalisation de certains groupes minoritaires et, plus généralement, à l'impact des facteurs religieux sur le « vivre ensemble ».

Le Conseil scientifique suggère cependant de veiller à ne pas proposer une interprétation hâtive, schématique et univoque des travaux mentionnés dans le rapport et d'éviter d'établir systématiquement un lien entre les trois objets de recherche que sont : Islam – radicalisation – sécurité / terrorisme. Prendre de la hauteur, tourner le dos aux idées reçues, rendre justice à la complexité des faits de société sont autant d'attitudes propres à la recherche, aptes à conjurer les amalgames et à favoriser l'intelligence collective.

1/ Plaidoyer pour une recherche en SHS « non orientée »

Il ne faudrait pas déduire des événements de Charlie Hebdo que la source des risques encourus par notre société réside uniquement dans des groupes minoritaires, associés à un courant religieux spécifique (à savoir l'islamisme radical). On appauvrirait et affaiblirait la recherche en considérant qu'elle peut contribuer à répondre à ces risques en se focalisant excessivement sur ces minorités et ce courant religieux. La nécessaire compréhension de la situation de divers groupes minoritaires dans nos sociétés occidentales ne doit pas négliger de prendre en compte les racines profondes des conflits, des désordres et du mal-être qui hypothèquent le présent et l'avenir.

La recherche doit donc prendre en compte l'ensemble du paysage religieux à l'échelle nationale et internationale, ainsi que son articulation avec la laïcité ; elle doit enrichir notre approche collective de la diversité culturelle et confessionnelle ; elle ne peut négliger les inégalités socio-économiques et culturelles, les disparités de genre, ainsi que divers phénomènes de marginalisation ou d'exclusion qui ont un impact considérable sur nos sociétés. La globalisation, au sens de flux croissant de l'information, des biens et des personnes, et la géopolitique au niveau international, les conflits armés, les luttes d'émancipation contre les régimes autoritaires et les soutiens étrangers aux (des)équilibres politiques régionaux, influencent également la manière dont divers groupes, quel que soit leur taille, peuvent vivre en harmonie ou en conflit. Ces questions ne doivent être limitées ni à un pays, ni à une confession ; c'est un agenda de recherche pluridisciplinaire et à dimension internationale qui s'impose à l'attention du monde scientifique. Il convient aussi de rappeler que la science ne répond pas à une logique de prédictibilité et que le regard curieux, inventif, oblique du chercheur peut conduire à des résultats inattendus de grande importance pour l'avenir.

Les sciences sociales sont essentielles pour relever les défis actuels, car elles permettent de développer une approche comparative des systèmes de pensée, des pratiques et des croyances. C'est seulement en s'ancrant solidement dans une telle démarche que les chercheurs parviennent et parviendront à analyser et comprendre les processus de radicalisation, dans la pluralité de contextes et de manifestations qui les caractérisent. On évitera en outre de stigmatiser certains groupes (« les musulmans » particulièrement), au demeurant trop souvent exclus des débats publics qui pourtant les concernent directement. Des questions larges comme l'évolution du rapport à la nationalité, à l'identité culturelle et au sentiment d'appartenance (local, communautaire, national), sans oublier le rôle des institutions publiques et privées (école, marché du travail, prison, travail social) dans leur (in)capacité à lutter contre les processus de relégation et d'exclusion doivent être associées au programme de recherche envisagé. Les « nouvelles » sciences humaines interdisciplinaires, notamment les études de genre et post-coloniales, constituent une source de collaborations comparative et trans-nationale essentielles en ce domaine, notamment avec nos collègues chercheurs du monde arabe. Les sciences humaines et sociales ont ainsi vocation à apporter une meilleure intelligibilité des processus démographiques, sociaux, économiques et politiques qui modèlent les phénomènes actuels et à les replacer dans de larges contextes géographiques et historiques.

Les événements rares et extrêmes, comme ceux auxquels le présent nous confronte, soulèvent des problèmes méthodologiques majeurs, par rapport auxquels les sciences humaines et sociales peuvent et doivent se positionner, de manière à améliorer l'évaluation des « risques sécuritaires ». Les efforts nationaux et internationaux pour les gouverner et améliorer la sécurité des personnes impliquent souvent la construction de grandes bases de données contenant des informations personnelles privées. Si celles-ci offrent de nouvelles opportunités pour mesurer les risques sociaux, elles soulèvent également des questions inédites, que ce soit l'usage éthique de ces informations ou leur réception par la société civile. Ces fichiers peuvent contribuer à augmenter le sentiment d'insécurité et de traitement stigmatisant de la part de certaines populations, à considérer certaines communautés religieuses comme des groupes « suspects¹ » et amener les groupes minoritaires radicaux à devenir encore plus indétectables. Les sciences sociales ont un rôle à jouer dans ce débat sur les *big data*, la production de savoirs qu'elles permettent et leurs limites². Surtout, les SHS doivent favoriser l'articulation entre diverses méthodes, dans la mesure où les analyses qualitatives localisées sur des groupes, des institutions ou des textes (en ethnographie, histoire ou philosophie), souvent sur la longue durée, sont tout aussi indispensables qu'un travail à distance de type *big data*. Varier les approches méthodologiques, les échelles d'observation et favoriser la coproduction de résultats en associant les acteurs politiques, professionnels et les usagers des politiques.

Par ailleurs, les questions de risques sécuritaires et les politiques publiques mises en œuvre pour les anticiper et les contrôler peuvent parfois entraver en retour le travail des chercheurs en SHS. Ainsi, il semble important de ne pas négliger la question du travail de terrain dans les zones considérées comme dangereuses par le Fonctionnaire Sécurité Défense du CNRS ou sensibles par le Ministère de l'Intérieur. On visera, sur ce plan, une meilleure concertation pour assurer la sécurité des chercheur.se.s, tout en interrompant le moins possible le bon déroulement de leurs recherches.

¹ Cf. Tufyal Choudhury, Helen Fenwick, *The impact of counter-terrorism measures on Muslim communities*, Report for the Equality and Human rights commission, n°72, 2011.

² A l'image du projet « Security Against the Future » développé par Louise Amoore à l'Institute of Hazard Risk and Resilience de Durham : <http://www.securitysfutures.org/>.

2/ Quels outils d'impulsion pour le CNRS ?

Un outil de court terme à déconseiller : les postes fléchés au recrutement

Le Conseil scientifique réaffirme son **opposition au fléchage et au coloriage** des postes ouverts au recrutement au CNRS en réaction à des événements d'actualité, qui plus est dans une période de réduction drastique des postes mis au concours (aux alentours de 5 à 10 par an et par section disciplinaire). Comme le profil d'un chercheur est déterminé pour l'essentiel par le sujet de sa thèse, flécher certains postes revient à favoriser *a posteriori* les candidat.e.s qui ont choisi 5 ou 10 ans auparavant un sujet de thèse devenu depuis lors prioritaire. Or rien n'indique qu'ils soient nécessairement les meilleur.e.s candidat.e.s. Il faut plutôt faire **confiance aux jurys** de recrutement pour choisir des orientations de recherche qui leur semblent sous-représentés et/ou qui présentent un fort potentiel de transfert et d'innovation et pour sélectionner les personnes les plus prometteuses.

Les concours fléchés ont pour effet mécanique de réduire le nombre de candidats auditionnés, au détriment parfois de la qualité, et de renforcer la concurrence sur les concours généraux, où de très bons candidats risquent d'être « perdus » pour le CNRS par de purs effets de conjoncture (nombre de postes ouverts au concours). Puisque les autres Instituts ont abandonné progressivement cette pratique, on est en droit de s'interroger sur les raisons de la spécificité de l'INSHS en ce domaine. La pratique du fléchage est d'autant plus problématique si l'on considère le thème « risques sécuritaires ». On rappelle, en effet, le refus opposé par la France, en 2012, de créer une section de criminologie au CNU³ : au-delà de l'aspect directement politique de cette affaire, ce qui est apparu alors, c'est l'insuffisance d'ancrage de la criminologie actuelle dans les disciplines universitaires pertinentes (droit, sociologie et autres).

Les outils existants pour structurer les communautés scientifiques

Si l'on veut encourager certaines thématiques, il semble plus pertinent d'agir au niveau de la structuration des recherches autour de grandes thématiques (violence, religions) ou aires culturelles avec des financements de thèses, le soutien de réseaux nationaux ou l'intégration de chercheurs français dans des réseaux internationaux, sans oublier l'incitation à la mobilité thématique de chercheur.se.s en poste.

Le financement de thèses est un levier essentiel, car les SHS en France sont largement sous-financés en ce domaine, avec un taux d'abandon très élevé, lié au faible financement. Or financer des thèses permet d'une part aux doctorants de réaliser leurs recherches dans les meilleures conditions, d'autre part aux scientifiques confirmés de transmettre leurs savoirs et d'orienter les doctorants vers des problématiques originales dans un domaine pertinent. Accroître les allocations doctorales offertes par l'INSHS serait un moyen d'afficher le rôle d'impulsion du CNRS sur certains thèmes et dans certains domaines dûment identifiés.

Le **soutien aux réseaux de recherche**, qui permettent la structuration d'une communauté scientifique, est un autre outil de moyen terme à privilégier. Les **Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS)** permettent ainsi de construire de manière souple des réseaux nationaux pluridisciplinaires, de soutenir la formation à la recherche des doctorants et de lutter contre

3 Voir par exemple une présentation par Sylvestre Huet ici : <http://sciences.blogs.liberation.fr/home/2012/08/echec-%C3%A0-lop%C3%A9ration-criminologie-dalain-bauer.html>

l'isolement des chercheurs et enseignants-chercheurs répartis dans différentes unités sur le territoire national ou international. La structure des GIS⁴, adossés à un conseil scientifique, semble être l'outil idéal de mise en réseau, qui ouvre des possibilités d'agrégation au niveau international.

Sur ce plan, le CNRS possède son propre réseau, souvent envié par nos partenaires étrangers, désignés sous le terme d'**UMIFRE** (Unités Mixtes des Instituts Français de Recherche à l'Étranger). Ces unités du CNRS à l'étranger, notamment **dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord** (Tunis, Rabat, Beyrouth, Le Caire, Istanbul, Jérusalem, Téhéran, etc) doivent être soutenues, s'affirmer comme des lieux d'accueil, de formation des doctorants et chercheurs travaillant déjà dans ces aires culturelles, ou souhaitant s'y investir, mais aussi s'inscrire dans des partenariats de recherche avec les collègues sur place. Nous attirons l'attention de la direction du CNRS sur le fait que ces unités, gérées conjointement avec le Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI), doivent être animées non sur des critères de politique étrangère, mais sur des **critères de politique scientifique**, favorisant la production de connaissances de première main reposant sur des enquêtes de terrain. La sélection des directeurs des UMIFRE doit reposer sur la qualité de leur projet, être réalisée par des conseils scientifiques internationaux et indépendants du MAEDI. Ces USR (Unités de Service à la Recherche) devraient aussi être gérées selon les mêmes règles de vie démocratique que les UMR (Unités Mixtes de Recherche), avec un conseil d'unité avec des élus de toutes les catégories de personnel. Elles ont vocation à devenir des plateformes ouvertes à l'international, éventuellement renforcées par des partenariats avec d'autres pays européens.

Le CNRS, en collaboration avec le CNU et l'alliance Athena, peut également être une **force de propositions de recherches thématiques et transnationales** au sein des agences de financement nationales et internationales. L'ANR pourrait ainsi relancer des programmes larges autour de grandes questions de SHS (religions, radicalismes, mondes arabes), pour permettre aux scientifiques de proposer des problématiques et enquêtes originales, si possible avec l'intégration de partenaires étrangers. Au niveau européen, les conseils nationaux de la recherche scientifique disposent aussi d'une action particulière, HERA-Net (Humanities in the European Research Area), où le CNRS pourrait davantage s'investir et proposer de lancer une étude européenne comparative sur ces questions, avec un réseau de partenaires choisis. Les universités au niveau européen possèdent également les réseaux de formation doctorale (Actions Marie-Curie), où il pourrait être proposé de structurer un réseau sur ces thématiques. Les chercheurs du monde arabe devraient être représentés dans ces réseaux scientifiques internationaux, afin de renforcer les alliances avec nos collègues de ces pays.

Le soutien à la mobilité thématique des chercheur.se.s en poste doit également être favorisé. Or cette mobilité thématique n'est pas toujours prise en compte dans les promotions du CNRS. Elle peut passer entre autres par des **formations linguistiques**, qui doivent redevenir la priorité du budget formation du CNRS, principalement focalisé ces dernières années sur la gestion financière et administrative des contrats et des unités. Il faut aussi favoriser les aides à la **traduction d'articles et d'ouvrages** écrits par les chercheurs français et étrangers pour favoriser les transferts de résultats de recherche, les débats disciplinaires et interdisciplinaires et les échanges de bonnes pratiques.

⁴ <https://www.dgdr.cnrs.fr/daj/parteneriat/parteneriat/structcontractuelles/gis3.htm>

Les recherches sur certaines thématiques de SHS ne peuvent être soutenues sans **la pérennisation de bibliothèques spécialisés** et l'achat de ressources numériques, et avec du personnel stable. Or la tendance au financement sur « projets » de court terme fragilise souvent ces infrastructures de recherche essentielles, qui nécessitent des fonds récurrents.

Enfin et surtout, si les recherches réalisées depuis 15 ans sont utiles pour penser ce qui aujourd'hui travaille nos sociétés, l'action principale que le CNRS doit mener consiste à convaincre les politiques de maintenir **un nombre suffisant de postes au concours** afin de couvrir l'ensemble des problématiques visibles ou émergentes, dans leur grande variété et complexité, que ce soit sur des terrains français (le paysage religieux, la radicalisation, la délinquance) ou dans diverses aires culturelles (notamment les mondes arabes).

3/ Ouvrir un chantier sur le transfert et la valorisation des recherches en SHS

Si le Conseil scientifique du CNRS s'accorde avec la note d'Athéna pour reconnaître un faible transfert des recherches de SHS vers les responsables politiques, ce n'est, selon nous, pas par désintérêt des chercheurs ou des universitaires qui resteraient enfermés dans leur tour d'ivoire. Cette activité de valorisation nécessite en effet la présence de **personnes, d'outils ou de lieux de médiation**, qui aident les chercheurs et enseignants-chercheurs dans ce travail de diffusion et vulgarisation en direction des responsables politiques et plus largement des médias et du grand public. Or ces « médiateurs » manquent souvent. Le **Conseil scientifique du CNRS**, tout comme le **Conseil scientifique de l'INSHS**, aimeraient donc **être associés** à la réflexion sur les moyens d'action permettant de mieux valoriser les recherches en SHS. Si la note d'Athéna propose déjà quelques pistes, on peut en formuler d'autres qui renforceraient les effets attendus.

Il nous semble tout d'abord essentiel de s'assurer qu'un plus grand nombre de chercheur.se.s fassent partie des **expert.e.s sollicité.e.s** pour divers rapports et commissions ; la base de données RIBAC devrait permettre de proposer des listes d'expert.e.s du CNRS aux journalistes ; le CNRS pourrait utilement inciter les chercheuses à s'inscrire dans le nouveau répertoire des **Expertes**⁵ ; de même, on veillera à la mise en place de formations pour les prises de parole médiatiques (mais aussi pourquoi pas pour les interactions en commissions politiques, formations qui pourraient être données par des chercheur.se.s qui en ont l'expérience).

Une autre forme d'implication des chercheur.se.s et des enseignants-chercheurs pourrait être de participer à divers programmes de **formation continue** de cadres locaux des administrations (Protection Judiciaire de la Jeunesse, écoles, travail social, municipalités, police, prison etc.) et des travailleurs associatifs et bénévoles des associations qui sont en contact avec les publics susceptibles d'être concernés par des processus de marginalisation et de radicalisation. De tels programmes de formation continue ont été menés par exemple par l'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles (ADRI) et ils ont impliqué des chercheurs de renom de 1998 à 2005. Des expériences pilotes sont en cours à Montpellier sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement et un Diplôme d'université (DU) « Politique, religion, laïcité » va ouvrir à Toulouse en janvier 2016 à l'initiative conjointe de Toulouse 2 (Jean Jaurès) et de l'Institut d'Etudes Politiques. Le CNRS peut aussi être force de propositions, en organisant des **colloques en partenariat** avec des administrations nationales,

⁵ Guide des Expertes, projet porté par Egalis et auquel le CNRS est déjà associé : <http://expertes.eu>

régionales ou locales, qui voudraient bénéficier des savoirs des chercheurs susceptibles d'éclairer leurs propres pratiques.

La valorisation signifie surtout, pour la recherche en SHS, de **pouvoir être lu**. Une initiative cruciale en ce domaine consiste à encourager vigoureusement le **libre accès aux productions des chercheur.se.s.**, car les journalistes mais aussi la société civile sont rarement abonnés aux plateformes payantes d'éditeurs scientifiques. Les SHS françaises ont la chance immense à cet égard de disposer non seulement de HAL-SHS, mais aussi et surtout de plateformes de diffusion de **revues en libre accès**, total (Persée, Revues.org sur OpenEdition) ou majoritaire (Cairn), et encore de **plateformes de blogs scientifiques** (Hypothèses sur OpenEdition) et plus récemment de diffusion de livres, là encore pour une bonne partie en libre accès (Books sur OpenEdition). Ces plateformes sont fréquentées par des publics bien plus larges que la communauté universitaire, entre autres sur les thèmes qui nous préoccupent. Elles sont largement consultées par les francophones hors de France, notamment en Afrique. Par exemple, un billet publié sur le blog *Les carnets de l'IFPO* à propos des représentations figurées du prophète, en 2012, a été vu plus de 120 000 fois depuis le début de 2015.

Le **CNRS étant un des principaux partenaires d'OpenEdition**, qui connaît actuellement une situation difficile en termes de personnel (sous-effectifs, en particulier des permanents), il pourrait faire beaucoup en ouvrant un ou plusieurs postes d'IR... Le CNRS peut aussi mieux inciter ses chercheur.se.s à publier dans des revues en libre accès et/ou à déposer leurs publications sur HAL et/ou à ouvrir des carnets de recherche, en proposant également, au sein des laboratoires, des postes d'IE/IR pour valoriser ces recherches et publications sur les blogs et sites web.

Le CNRS peut aussi jouer un rôle en tant qu'éditeur à travers **les Éditions du CNRS**. Il serait stratégique de proposer un conseil scientifique pour ces éditions, avec des correspondants dans les sections disciplinaires et les CS de l'INSHS et du CNRS. Le travail de ce conseil scientifique pourrait être de sélectionner des projets de publications de qualité, en proposant par exemple des **prix pour les meilleures thèses** sur certains thèmes pertinents ou des appels à projet de publication financés. Ces éditions pourraient encourager, plus encore qu'actuellement, les ouvrages courts de vulgarisation, non pas au détriment des ouvrages d'érudition, mais parallèlement à ceux-ci (collection Biblis). Les Éditions du CNRS devraient établir un partenariat pour proposer plus d'ouvrages en accès libre sur OpenEdition Books (actuellement 87). On notera que la page d'accueil de CNRS Éditions sur OpenEdition est déjà judicieusement utilisée pour mettre en avant des ouvrages sur l'Islam (<http://books.openedition.org/editionscnrs/>).

Le **service de la communication** du CNRS devrait également être associé à ces réflexions sur la valorisation des travaux de SHS, en **donnant plus de visibilité** aux travaux existants par le biais d'articles dans le *Journal du CNRS* et d'opérations de communication du type les *Fondamentales*. La communication scientifique demande cependant du personnel spécialisé qui puisse jouer le rôle de « passeur » de la recherche fondamentale vers les médias. Il nous semble essentiel au niveau national **d'embaucher des journalistes scientifiques spécialisés en SHS**, chargés de « traduire » les travaux en articles courts, voire en notes de synthèse pour faciliter leur communication à destination d'un public large et des responsables politiques et techniques des diverses administrations.

La communication scientifique en SHS passe de plus en plus par des conférences ou des interviews filmées et diffusées sur internet. Si les laboratoires de recherche commencent à intégrer cette pratique de **communication vidéo** des travaux scientifiques, ils manquent souvent de personnel technique adapté (spécialisé en montage vidéo) permettant de mettre en ligne des productions de qualité. Une plateforme de services de communication scientifique vidéo au sein du CNRS devrait pouvoir répondre aux demandes des chercheurs et des laboratoires.

Tous les points énoncés ci-dessus impliquent que les chercheur.se.s donnent de leur temps pour des missions stratégiques favorisant la transmission des savoirs et le rayonnement du CNRS. Leur implication dans la diffusion, la formation, l'expertise et le transfert doit corollairement être mieux valorisé dans l'évolution de leur carrière.

Note issue d'un groupe de travail du Conseil Scientifique du CNRS composé de : Corinne Bonnet, Rosi Braidotti, Sarah Curtis, Catherine Delcroix, Claire Lemercier, Sophie Pochic.